

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE**

L'an deux mil vingt-et-deux, le 27 du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jacques-de-la-Lande, sous la présidence de Luc Simon, en sa qualité de Vice-Président du C.C.A.S de Saint-Jacques-de-la-Lande, dûment convoqués ;

**PRESENTS (S) :**

Mme Marie DUCAMIN Présidente  
M. Luc SIMON Vice-Président ;  
M. Rodolphe LLAVORI Administrateur  
M. Marcel Biard Administrateur  
Mme Marie-Jeanne LEBRETON Administratrice ;  
M. Pierre-François LEBRUN Administrateur ;  
M. Jean-Marie GANNEAU Administrateur ;  
M. Thierry MORIN Administrateur  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**PROCURATION(S) DE VOTE :**

M. Clément DAVID Administrateur donne procuration Pierre-François LEBRUN ;  
Mme Marie LOCKHART Administratrice donne procuration à Luc SIMON  
M. Daniel BOUET Administrateur donne procuration à M. Rodolphe LLAVORI

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme Maryline GENEVÉE Administratrice  
Mme Martine FRIOT Administratrice

Le secrétariat a été assuré par Julie Simon Directrice du CCAS

Délibération N° 32\_2022 SOLIDARITÉS- Décisions Prises par le Vice-Président

**Monsieur le Vice - Président expose :**

**VU** l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n° 10\_2022 en date du 4 avril 2022, précisant les délégations consenties de la Présidente au Vice-Président ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration N° 14\_2021 en date du 21 décembre 2021 adoptant le Règlement des Aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Jacques de la Lande

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs consentis au Vice-Président précisant l'octroi des Aides facultatives par délégation du Conseil d'Administration et de la Présidente ;

**CONSIDÉRANT** les attributions des aides exceptionnelles du 16 juin au 15 septembre 2022 conformément au règlement des aides facultatives du CCAS de Saint Jacques de la Lande pour un montant de 4060.34€ € soit un total d'aides de de d'aides de 11 879,57€ depuis le 1er janvier 2022 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

**DÉCIDE** de prendre acte des décisions prises par le Vice-Président du 16 juin au 15 septembre 2022 ;

Le Conseil a délibéré le 27 septembre 2022 ;  
par délégation de La Présidente  
Luc Simon Vice-Président du CCAS

